

MÉTROPOLE DE LYON

GRANDLYON
la métropole

RÉFÉRENTS DE L'ACTION

Isabelle CARON
Directrice de la commande publique
icaron@grandlyon.com
04 78 63 40 01

NOM DE LA DIRECTION

Délégation Pilotage & ingénierie administrative
et financière / Direction Commande publique

LOCALISATION DU PROJET

Métropole de Lyon

La démarche du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR) métropolitain

Dates de début et de fin du projet

- Le plan d'action du SPAR a été adopté par délibération du 13 décembre 2021.
- Le SPAR n'est pas un projet en soit mais une démarche d'amélioration continue, sa mise en œuvre se développe annuellement et son contenu comme ses objectifs feront l'objet d'une révision annuelle.

Contexte et historique du projet

La commande publique de la Métropole de Lyon représente un volume financier annuel très significatif. Pour accélérer la transformation écologique et sociale du territoire et promouvoir la mutation des modèles économiques vers des paradigmes innovants plus sobres et respectueux du contexte territorial (économie circulaire, économie sociale et solidaire), la Métropole de Lyon souhaite utiliser pleinement le levier de la commande publique. Elle souhaite adopter et mettre en œuvre un schéma d'achat responsable naturellement très ambitieux et exigeant dans ses objectifs, mais surtout pragmatique et opérationnel pour concrétiser rapidement des premiers résultats significatifs.

Objectifs visés par l'action

Le SPAR formalise les orientations stratégiques retenues par la collectivité pour sa politique d'achats sur la durée du mandat. Les objectifs sont de faire de la commande publique un outil de promotion de nouveaux modèles économiques, un levier d'accompagnement de la viabilité environnementale, ainsi que d'inclusion et de justice sociale sur le territoire métropolitain.
Cette politique s'inscrit, naturellement, en totale cohérence et en prolongement des orientations fixées par les cadres stratégiques des différentes politiques publiques qu'assume la collectivité. Dans cette perspective, la politique d'achats contribue tout particulièrement à la poursuite des objectifs environnementaux fixés par le plan climat air énergie territorial (PCAET), que ce soit en matière de réduction des consommations d'énergie, de limitation des émissions de gaz à effet de serre et, plus globalement, d'amélioration du bilan carbone de l'action métropolitaine.

Mise en œuvre

Actions réalisées

Adoption du premier programme d'actions du SPAR

Le programme d'actions du schéma de promotion des achats responsables de la Métropole de Lyon est organisé en deux volets :

- **Volet 1 : Orientations de la politique d'achat responsable et transformation des cadres d'achat.**

Ce volet explicite les objectifs que la Métropole de Lyon se fixe en matière d'achats responsables et les actions de transformation des cadres d'achat à opérer pour atteindre ces objectifs.

S'agissant en particulier de l'objectif de viabilité environnementale, il a été constaté que le volet « carbone » est aujourd'hui essentiellement pris en compte au travers de l'introduction de clauses d'exécution « véhicules propres » au stade des déplacements/livraisons, et dans une moindre mesure par l'utilisation de critères de valorisation des offres réduisant les émissions de CO2. Le SPAR vise à terme à systématiser la prise en compte de l'empreinte carbone dans l'acte d'achat, et ce dès la définition du besoin.

Si le recours à l'achat de produits recyclés, de réemploi ou de réutilisation s'est développé au sein de la collectivité, la promotion de l'économie circulaire dans les achats de la Métropole peut encore être amplifiée, en renforçant les exigences des marchés dans l'utilisation de produits de réemploi ou issus du recyclage et en les généralisant sur les achats pertinents.

Soucieuse de préserver le bien-être des habitants, la Métropole de Lyon s'engage par ailleurs à intégrer les objectifs de santé environnementale dans la commande publique en priorisant notamment l'achat de produits respectueux de l'environnement ainsi que de la santé des usagers et des agents.

Actions réalisées	<p>- <u>Volet 2 : Actions de transformation dans les pratiques internes et interactions avec les acteurs économiques.</u></p> <p>Ce volet précise les actions à mettre en œuvre pour faire évoluer les pratiques d'achat au sein de la Métropole de Lyon, ainsi que la gouvernance à mettre en place pour piloter le SPAR.</p> <p>Chaque volet est structuré en plusieurs axes, dans lesquels sont indiqués les objectifs poursuivis et les actions programmées.</p> <p>Des indicateurs de suivi du programme d'actions sont précisés à la fin du document.</p>
Actions en cours	<p>Parmi les nombreux axes de travail que le programme d'action du SPAR décline, quelques orientations majeures méritent d'être soulignées. Elles constitueront les premières priorités de déploiement du SPAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une meilleure prévisibilité du programme d'achat de la collectivité sur 2 ans auprès des acteurs économiques pour mieux anticiper et susciter les coopérations sur le territoire, se réinterroger sur les besoins de la Métropole et mieux prendre en compte les enjeux de justice sociale et de transition écologique dans les marchés publics. - Renforcer l'usage du sourcing. Il s'agit là d'une réelle évolution des processus de travail au sein de la collectivité pour permettre une meilleure connaissance des marchés publics et s'adapter aux nouvelles pratiques imaginées par les acteurs du territoire en la matière. Le sourcing s'est par exemple révélé primordial pour la mise en place du marché lancé fin novembre portant sur le réemploi et la revalorisation d'équipements numériques ainsi que sur l'acquisition de matériel informatique reconditionné. - Améliorer le suivi de l'exécution des contrats, pour intégrer des clauses de progrès, notamment pour les marchés pluriannuels. Un suivi périodique de l'exécution du contrat permettra d'accompagner les acteurs en traçant les progrès réalisés lorsque des clauses sociales ou environnementales y ont été inscrites. Par exemple, un plan de progrès a été prévu pour le marché de fourniture de bureaux afin d'accompagner le prestataire vers des livraisons en mode doux. - Préparer et tester en 2022 les indicateurs de suivi pertinents pour le SPAR pour répondre aux exigences de la loi Climat et résilience. Cette première phase test du SPAR va permettre de définir des indicateurs clés début 2023 ; - Essaimer les orientations du SPAR dans le cadre des collaborations nouées avec d'autres acteurs publics ou privés, notamment via la centrale d'achat de la Métropole et l'animation de réseaux professionnels.
Prochaines étapes	<ul style="list-style-type: none"> - Publication du 1^{er} programme pluriannuel des achats de la Métropole de Lyon en juillet 2022 - Formation des agents à l'achat responsable et en particulier au sourcing et aux clauses de progrès dans les marchés – second semestre 2022 - Suivi de l'exécution des marchés publics exemplaires en terme d'achats responsables - Mise en place de nouveaux marchés exemplaires SPAR - Détermination des indicateurs et bilan de la première année de mise en œuvre du programme d'action début 2023.
Éléments de budget (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)	<p>Le budget SPAR est avant tout lié aux dépenses RH de conception et d'animation de la démarche, de communication interne et externe, de formation des différentes parties prenantes à l'acte d'achat. Les résultats opérationnels du SPAR, qui témoigneront de la transformation opérée, seront inscrits dans les dépenses liés aux achats des différentes directions de la collectivité, opérées pour la mise en œuvre des politiques publiques dont elle a la responsabilité.</p>
Freins rencontrés/ solutions apportées	<p>Néant à ce stade de la démarche</p>
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Une modification des pratiques professionnelles internes - Une action ciblée sur les objets d'achat les plus pertinents du programme prévisionnel - Une coopération étroite de l'ensemble des parties prenantes interne à l'acte d'achat - Une mise en œuvre attentive aux préoccupations du secteur économique pour permettre une transformation progressive et simultanée des cadres d'achats et des capacités de réponse des acteurs économiques du territoire, ainsi que l'adaptation des modèles économiques sous-jacents
Acteurs impliqués et rôles	<p>La démarche SPAR concerne tous ceux qui achètent : prescripteurs opérationnels, acheteurs, juristes Marchés. La DCP aura pour rôle le pilotage du SPAR et l'appui aux directions, aux côtés des experts RSE et du développement économique.</p>
Date de mise à jour de la fiche	<p>19/05/2022</p>

POUR EN SAVOIR PLUS

- Programme d'actions du SPAR
- Page Grands projets sur Comète

EN BREF

Descriptif

Le SPAR formalise les orientations stratégiques retenues par la collectivité pour sa politique d'achats sur la durée du mandat. Les objectifs sont de faire de la commande publique un outil de promotion de nouveaux modèles économiques, un levier d'accompagnement de la viabilité environnementale, ainsi que d'inclusion et de justice sociale sur le territoire métropolitain.

Cette politique s'inscrit, naturellement, en totale cohérence et en prolongement des orientations fixées par les cadres stratégiques des différentes politiques publiques qu'assume la collectivité. Dans cette perspective, la politique d'achats contribue tout particulièrement à la poursuite des objectifs environnementaux fixés par le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le SPAR n'est pas un projet en soit mais une démarche d'amélioration continue ; sa mise en œuvre se développe annuellement à travers un programme d'actions dont le contenu comme ses objectifs feront l'objet d'une révision annuelle.

Étapes clés

Un premier programme d'actions du SPAR a été adopté par le Conseil de la Métropole le 13 décembre 2021. Il est organisé en deux volets. Un premier volet explicite les objectifs que la Métropole de Lyon se fixe en matière d'achats responsables et les actions de transformation des cadres d'achat à opérer pour atteindre ces objectifs. Un second volet précise les actions à mettre en œuvre pour faire évoluer les pratiques internes d'achat au sein de la Métropole de Lyon, ainsi que la gouvernance à mettre en place pour piloter le SPAR.

Des indicateurs de suivi du programme d'actions sont précisés à la fin du document.

Parmi les nombreux axes de travail que le programme d'action du SPAR décline, quelques orientations majeures constitueront les premières priorités de déploiement du SPAR :

- Publication en juillet 2022 du programme d'achat de la collectivité sur 2 ans auprès des acteurs économiques pour mieux anticiper et susciter les coopérations sur le territoire, se réinterroger sur les besoins de la Métropole et mieux prendre en compte les enjeux de justice sociale et de viabilité environnementale dans les marchés publics.
- Renforcer l'usage du sourcing. Il s'agit là d'une réelle évolution des processus de travail au sein de la collectivité pour permettre une meilleure connaissance des marchés publics et s'adapter aux nouvelles pratiques imaginées par les acteurs du territoire en la matière.
- Améliorer le suivi de l'exécution des contrats, pour intégrer des clauses de progrès, notamment pour les marchés pluriannuels.
- Préparer et tester en 2022 les indicateurs de suivi pertinents pour le SPAR ;
- Essaimer les orientations du SPAR dans le cadre des collaborations nouées avec d'autres acteurs publics ou privés, notamment via la centrale d'achat de la Métropole et l'animation de réseaux professionnels.